



Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

CM 3931/26

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2023/0156(COD)

---

---

CODEC  
UD  
ENFOCUSTOM  
ECOFIN  
MI  
COMER  
TRANS  
FISC  
RESPR  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.2480

---

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (UE) n° 952/2013  
**(première lecture)**

Lancement d'une procédure écrite:

- Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

---

Le Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie) ayant décidé le 22 juillet 2026 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter la position du Conseil en première lecture sur le règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (UE) n° 952/2013, dont le texte figure dans le document 8190/26, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil, qui figure dans le document 8190/26 ADD 1.

**Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper en vue de la procédure écrite<sup>1</sup>.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais, et au plus tard le jeudi 3 septembre 2026 à 12 heures (heure de Bruxelles)**, et être envoyées à l'adresse suivante: [codecision.adoption@consilium.europa.eu](mailto:codecision.adoption@consilium.europa.eu).

---

---

<sup>1</sup> Déclaration de la Commission, dont le texte figure dans le document 11857/26 ADD 1.